mountainwilderness

Mission bénévole | Grande Cordée

Réaliser une veille des actualités des membres de la Grande Cordée

Artistes, athlètes, journalistes, philanthropes, le collectif GRANDE CORDÉE est un réseau qui rassemble et fédère des femmes et des hommes engagé·es qui soutiennent la cause portée par notre association. Ensemble, les membres de la Grande Cordée participent à faire connaitre l'action de Mountain Wilderness et faire rayonner les messages en faveur des territoires de montagne.

➔ **Voir la page de la Grande Cordée**

En quoi consiste cette mission ?

- Effectuer une veille sur les différentes pages internet de réseaux sociaux ou sites des membres de la Grande Cordée et identifier ce qui relève des actus et évènements pertinents au regard des missions de MW. La page Grande Cordée du site de MW cible une partie de ces pages dans les BIO des membres.
- Répertorier cette veille au sein d'un tableau de suivi permettant d'identifier facilement de quel membre il s'agit, de quel actus/event il est question, un éventuel lien URL associé ainsi qu'une date si utile.

Qui peut participer ?

Tout·e bénévole, où qu'il·elle réside, peut contribuer à cette mission, dès lors qu'il·elle possède une connexion internet.

Combien de temps prend cette mission ?

La mission est estimée à 2h par mois.

Le Groupe de travail (GT) Grande Cordée se réunit en visio 1 fois par mois.

L'organisation de la veille est libre en termes de rythme avec un reporting au sein du tableau de suivi à jour si possible la veille de chaque réunion du GT (les dates seront communiquées à cet effet).

EN SAVOIR PLUS

Cécile Delaittre coordonne la mission Levée de Fonds au sein de l'équipe salariée.
Elle sera votre interlocutrice dans le cadre de cette mission : cd@mountainwilderness.fr / 07 52 03 44 01

Bénévoles actifs : votre engagement est valorisé !

Vous êtes actif ou souhaitez le devenir ? Sachez que si l'État aide de moins en moins les ONG, il vous laisse la possibilité d'orienter l'usage de votre impôt. En effet 66 % des frais que vous engagez pour MW dans l'année - pour vos déplacements, vos frais numériques, pour diffuser nos documents... - vous sera retranché dans vos impôts à payer. Ces frais sont aussi pris en compte dans la comptabilité de l'association lui permettant de valoriser dans ses budgets une partie du bénévolat.

Pour cela il suffit de compléter et de nous retourner le formulaire de note de frais non remboursés.